

Examen professionnel pour le brevet fédéral Spécialiste en organisation d'entreprise

Examen professionnel supérieur pour le diplôme fédéral Expert(e) en gestion de l'organisation

Information

Moyens auxiliaires pendant les examens écrits

Moyens auxiliaires autorisés :

Le principe de l'"open book" s'applique. Les moyens auxiliaires tels que les livres, la littérature spécialisée, les textes de loi et les notes manuscrites sous forme de papier sont autorisés.

A l'exception de :

- Examen professionnel supérieur, Mini Cases
- Examen professionnel Examens oraux

Moyens auxiliaires non autorisés :

Pour écrire, il est interdit d'utiliser de l'encre rouge ou un crayon (exception : esquisses, schémas ou dessins).

L'écriture avec des stylos FriXion est autorisée.

Les moyens auxiliaires permettant une communication avec l'extérieur ne sont pas autorisés (notebook, netbook, smartphone, lecteur de livres électroniques ou autres terminaux similaires disposant d'interfaces de communication).

De plus, les appareils (tels que les réveils) qui pourraient perturber la concentration des autres candidats ne sont pas autorisés.

L'organisation de l'examen ne peut pas mettre à disposition des possibilités de connexion d'appareils dépendant du courant électrique.